

ANTHISNES Conseil communal

La crèche fait encore grincer des dents

Le coût de la future crèche, qui sera installée dans l'ancienne école de Vien, a refait débat. L'opposition estime toujours qu'il est trop élevé.

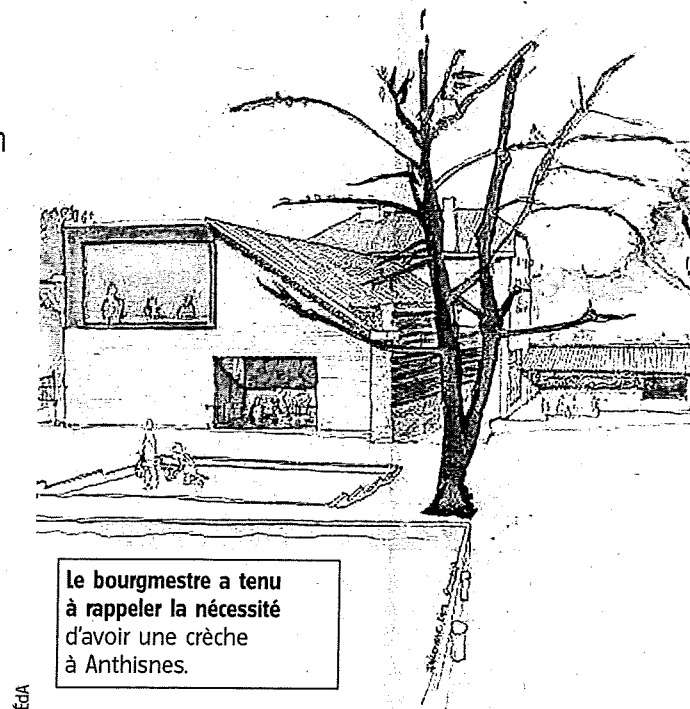
• Julie DE PAUW

Les travaux de la crèche, qui sera aménagée à l'ancienne école de Vien, commencent lundi. Mardi soir, lors du conseil communal, les conseillers devaient se prononcer sur la conclusion d'emprunts, en ce compris celui des travaux d'aménagement de la future crèche. Mais le coût du projet (environ 700 000 €, subsidiés à hauteur d'environ 350 000 €) a décidément du mal à passer auprès de l'opposition MR-IC. « Je ne suis pas d'accord avec le budget de cette crèche. C'est un budget somptuaire », a expliqué le conseiller Bernard de Maleingrau d'Hembise (MR-IC). Le conseiller regrette aussi de ne pas avoir été associé à la préparation de ces travaux. « On m'avait proposé de m'associer aux réunions afin de me rendre compte de ce qui allait être réalisé. Mais cela n'a jamais été fait. »

Un point sur lequel Toni Pelosato, l'échevin de l'enseignement s'est excusé. « Je m'excuse si nous n'avons pas fait de réunions. Mais je n'ai jamais eu aucun souci à présenter les plans. »

La crèche, une nécessité

Le bourgmestre, Marc Tarabella, a, quant à lui, rappelé que la crèche était « une priorité ». Il reconnaît le budget



Le bourgmestre a tenu à rappeler la nécessité d'avoir une crèche à Anthisnes.

élevé pour la réalisation des travaux, mais rappelle également la nécessité d'un lieu d'accueil pour les 0-3 ans. « Les gardiennes ONE disparaissent. C'est vrai que la crèche est un peu surdimensionnée, mais il y a un vrai besoin. Et si on a besoin de

plus de place, on pourra le faire. » La crèche accueillera, en effet, 18 lits mais pourra éventuellement en ajouter en cas de besoin, notamment grâce à l'aménagement du deuxième étage.

« Nous sommes dans l'ordre de

prix pour ce type de réalisation, sachant qu'il y a des normes ONE à respecter », a ajouté l'échevin de l'enseignement. Toni Pelosato a également tenu à rappeler que l'aménagement dans l'ancienne école de Vien est également un choix politique. « Nous souhaitons recréer quelque chose autour de la petite enfance à Vien car fermer l'école n'a pas été quelque chose d'heureux. »

De son côté, l'opposition reconnaît bien la nécessité d'une crèche. « Mais nous sommes ici pour dialoguer. Nous ne sommes pas contre la crèche mais il est vrai que le budget explose. Et il aurait peut-être été utile et sage de se rencontrer autour de ce projet », a précisé Françoise Tricnont-Keysers (MR-IC).

Après une suspension de séance, Bernard de Maleingrau d'Hembise décidera finalement de s'abstenir, rappelant qu'il est en faveur de l'aménagement d'une crèche mais « contre son budget. » ■

On reviendra sur le sujet des églises

Le conseil communal devait aussi approuver le budget 2018 des Fabriques d'église Saint-Maximim d'Anthisnes et Saint-Remy de Vien. Le point a été postposé pour discuter avec les différentes fabriques des différentes interventions communales. À Saint-Maximim, « l'intervention communale augmente chaque année, même si les dépenses sont légitimes. Mais il y a une accumulation d'investissements »,

a expliqué Marc Tarabella. La fabrique de Saint-Rémy, elle, demande une intervention communale pour la restauration du presbytère. Le bourgmestre a donc proposé « d'inviter la fabrique d'église à souscrire un emprunt, avec garantie communale. » Et ce, à l'image de la Fabrique d'église Saint-Martin à Tavier qui a souscrit un emprunt pour financer des travaux de réfection du toit de la chapelle de Limont-Tavier.

Une nouvelle conseillère



Une nouvelle conseillère a rejoint le groupe d'opposition MR-IC. Camille Guilmot a ainsi prêté serment mardi soir. Elle remplace Guillaume Cornet-Delmelle qui a démissionné de ses fonctions suite à son départ du territoire d'Anthisnes et sa domiciliation dans la commune d'Esneux.

Camille Guilmot a ainsi prêté serment mardi soir. Elle remplace Guillaume Cornet-Delmelle qui a démissionné de ses fonctions suite à son départ du territoire d'Anthisnes et sa domiciliation dans la commune d'Esneux.